

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 12-288-1920 promulguant deux décrets du 29 septembre 1920 concernant le personnel du service des douanes.

n° 12-288-1920

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
26 octobre 1920

Numéro JO  
n° 288 du 31/10/1920

Date du numéro  
31 octobre 1920

### VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884; Vu le décret du 29 septembre 1920 inséré au Journal officiel du 6 octobre et modifiant le 2<sup>e</sup> décret du 2 mars 1912, qui a fixé le statut du personnel des douanes coloniales dans les colonies autres que l'Inde française et l'Indo-Chine

**Vu** le décret du 29 septembre 1920, fixant à la Côte française des Somalis le cadre du service des douanes,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Sont promulgués dans la Colonie pour y être exécutés selon leur forme et teneur, les deux décrets sus-visés en date du 29 septembre 1920, le premier modifiant le décret du 2 mars 1912 sur le statut du personnel des douanes coloniales dans les colonies autres que l'Inde française et l'Indo-Chine; le second fixant le cadre du service des douanes à la Côte française des Somalis,

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la Colonie.

E. Lippmann.